



DELIBERATION

2025/14

**OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRÈS DU CRÉDIT
AGRICOLE DU NORD EST**

L'an deux mille vingt-cinq le 9 avril, à 15 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Rozoy sur Serre, au siège de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 8 , Représentés : 4, Votants : 12

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Thomas HENNEQUIN, M. Michel LANDERIEUX, M. Laurent MARLOT, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etaient représentés : M. Mathieu CANON par Mme Dominique VAN ELSLANDE, Mme Christelle MAES par M. Eric DONNAY, M. Gilles QUEILLE par M. Pierre DIDIER et M. Thierry VERDAVAINE par M. Bernard GREHANT.

Etaient absents excusés : M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Patrick FEUILLET, M. Vincent LAMOUREUX et Mme Katie LEFEVRE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Bernadette HEDIART.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Thiérache est un établissement public de coopération intercommunale sans fiscalité propre. Ses ressources financières comprennent d'une part, des cotisations statutaires de ses Communautés de communes membres et d'autre part, de contributions provenant de l'État, de la Région des Hauts-de-France, du Département de l'Aisne et des 5 Communautés de communes établies sur la base de conventions d'actions. Son fonctionnement est donc soumis à des aléas financiers liés aux dates de décisions de ses différents partenaires financiers et du paiement des contributions dues.

Le décalage entre les dépenses de fonctionnement, qui n'attendent pas, et les rentrées financières est parfois très important. Il ne peut être couvert que par un système de ligne de trésorerie souscrite auprès d'établissement bancaire.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Thiérache a sollicité le Crédit Agricole du Nord Est pour établir une proposition de ligne de trésorerie au titre de l'année 2025.

Les conditions de l'offre de ligne de trésorerie du Crédit Agricole du Nord Est sont les suivantes :

- Montant sollicité : 150 000 €
- Durée du contrat : 12 mois à compter de la signature du contrat
- Intérêts indexés sur l'Euribor 3 mois + 0,90 %
- Commission d'engagement : 0,20 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE le projet de ligne de trésorerie ;

SOLLICITE le Crédit Agricole du Nord Est la mise en place d'une ligne de trésorerie à hauteur de 150 000 €, pour une durée d'un an sur la base des conditions suivantes :
Paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + 0,90 %
Taux plancher = marge
Commission d'engagement : 0,20 %

S'ENGAGE à rembourser la ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Agricole selon les modalités contractuelles de celle-ci ;

PRECISE que les crédits correspondant au frais financiers de la ligne de trésorerie sont prévus et inscrits au BP 2025, aux chapitre et article correspondants,

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette ligne de trésorerie.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Secrétaire de séance

Bernadette HEDIART

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 002-200051118-20250409-2025_14-DE